

Séance du :

10/12/2024

Date de la convocation :

03/12/2024

Loi du 5 Avril 1884 -

MAIRIE DE COMPS SUR

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 083-218300440-20241210-2024\_47B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2024_47b	Nombre de membres		
	Affiliés au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre à 13h,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALIE.

**Présents** : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves - GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine -  
L'AUGIER Lucette et François TROIN.

**Absents excusés** : Mme Aurore LUCAS ayant donné procuration à M. CAMOIN Yves  
M. BIGHETTI de FLOGNY Charles ayant donné procuration à M. BARALIE Alain  
**Secrétaire de séance** : M. François TROIN

**Objet** : Défense incendie du village côté nord-ouest - dans le cadre du Fonds Vert 2024 -  
Axe 2 : Prévention des risques d'incendies.

Annule la délibération 2024\_47 (erreur de centimes)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la défense  
incendie de la partie nord-ouest du village, dans le cadre du fonds vert 2024- Axe 2 :  
prévention des risques incendies

Il propose de mettre en place une citerne enterrée au niveau du Pré de la croix. Pour  
cela, il dépose sur le bureau de l'assemblée un devis établi par l'entreprise Sud hydrants  
d'un montant de 116 657,00 € H.T. et 139 988,00 € T.T.C et propose de solliciter l'aide de  
l'Etat au travers du Fonds Vert 2024 - Axe 2 : Prévention des risques d'incendies, à  
hauteur de 80%, soit 93 325,00 €, selon le plan de financement suivant:

Fonds vert 2024	80 %	93 325,00 € H.T.	93 325,00 € T.T.C.
Autofinancement	20 %	23 332,00 € H.T.	46 663,40 € T.T.C.
TOTAL	100 %	116 657,00 € H.T.	139 988,40 € T.T.C.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal :

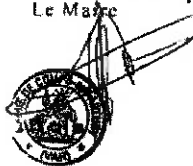
- **ACCEPTTE** le plan de financement ci-dessous.

- **SOLLICITE**, l'aide financière de l'Etat au travers du Fonds Vert 2024-Axe 2 :  
Prévention des risques incendies, avec un financement exceptionnel à hauteur de 80 %, soit  
une subvention de 93 325,00 € H.T.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 19 DEC. 2024  
et publication le: 19 DEC. 2024  
Le Maire

Le Maire  
A. BARALIE



Signature of the Mayor, A. BARALIE, with a circular official stamp of the Municipality of Comps sur Artuby, Var, France.